



Commission Sportive Nationale de Danse sur Glace

Communication n° 243

Annule et remplace la communication n° 221

TOURNOI DE FRANCE DE DANSE SUR GLACE

SAISON 2017 - 2018

Pour la saison 2017 / 2018, 4 compétitions du Tournoi de France réparties sur 8 week end sont proposées aux clubs de danse sur glace. Chaque club aura la possibilité de participer au maximum à 4 de ces épreuves.

DELEGUE TECHNIQUE DU TOURNOI DE FRANCE

Robert COTTET-GAYDON
competitions@csndg.org

MODALITES DES PRE INSCRIPTIONS

Mise en ligne du formulaire de pré inscription

- La mise en ligne du formulaire de pré-inscription sur le site Internet de la CSNDG sera faite au plus tard au 1^{er} septembre 2017.

Envoi des pré-inscriptions

- Le formulaire électronique de pré-inscription doit être envoyé au Délégué Technique du Tournoi de France par mail à competitions@csndg.org pour le **11 septembre 2017**, dernier délai.
- Si besoin Indiquer dans le champ « Remarques éventuelles » les clubs de licence et d'entraînement Conformément à la règle 3.6.3.2,
- Tout formulaire incomplet sera refusé, retardant ainsi la date effective de réception.

Un chèque à l'ordre de la FFSG/CSNDG du montant de la pénalité devra être envoyé au Trésorier de la CSNDG pour les clubs pénalisés la saison dernière (cf. annexe jointe), et ce, **pour le 16 septembre 2017** (cachet de la poste faisant foi) à :

Lydie FEREY
44 rue René Brunel
76620 LE HAVRE

- Tout retard d'envoi du formulaire électronique comme du chèque de pénalité 2016 sera sanctionné par une nouvelle pénalité de 60€.
- De plus les vœux des clubs en retard pour l'envoi du formulaire électronique de pré inscriptions et/ou du chèque de pénalité seront traités à posteriori, en fonction des disponibilités.
- Si une Compétition du Tournoi de France présente un nombre trop important de pré-inscriptions avec les choix A des Clubs, le Délégué Technique du Tournoi de France équilibrera avec les choix B. Si le dépassement sur une Compétition subsiste, la CSNDG tranchera.
- Au vu des pré-inscriptions, la CSNDG pourra désigner certaines Compétitions du Tournoi de France comme ouvertes aux patineurs solos membres de Clubs affiliés à des fédérations étrangères. Les invitations à ces Clubs seront effectuées par la CSNDG, et en veillant à ce que le déroulement des Compétitions concernées demeure conforme aux horaires réglementaires.

Mise en ligne du tableau définitif des pré-inscriptions

- La mise en ligne du tableau définitif des pré-inscriptions des Clubs sur chaque Compétition du Tournoi de France est prévue pour le 2 octobre 2017. Un Club ne pourra changer de Compétition du Tournoi de France en cours de saison qu'avec l'accord de la CSNDG.

ANNONCE DE LA COMPETITION

Mise en ligne de l'annonce de la compétition

- Les Clubs organisateurs doivent envoyer les renseignements pour l'annonce de leur Compétition au Délégué Technique du Tournoi de France pour validation et mise en ligne sur le site de la CSNDG (cf. RI et Communication n° 240).
Si la Compétition est ouverte à des patineurs membres de Clubs affiliés à des fédérations étrangères, une version en anglais de l'Annonce sera également publiée.
- Rappel : les droits sont fixés à 50 € par solo et 70 € par couple.

INSCRIPTIONS

Envoi des inscriptions

- Le fichier électronique d'inscription à une compétition (à récupérer sur le site de la CSNDG) comportant notamment la liste des inscrits sera envoyé au délégué Technique du Tournoi de France par mail à competitions@csndg.org.
- Le chèque du montant des engagements (à l'ordre du Club organisateur) accompagné de la version papier du formulaire d'inscription par courrier postal, sera adressé au Trésorier de la CSNDG dans la période prévue (cf. Communication n° 240) :

**Lydie Ferey
44 rue René BRUNEL
76620 LE HAVRE**

Tout formulaire incomplet sera refusé, retardant ainsi la date effective de réception.

- Une pénalité de retard de 60 € sera appliquée en cas de dépassement de la date limite d'envoi du mail et/ou de l'engagement. Pour l'envoi postal, le cachet de la poste fera foi.

Le club organisateur recevra au plus tard une semaine avant la Compétition :

- la liste définitive des inscrits par mail de la part du délégué technique du Tournoi de France,
- les chèques d'inscription des clubs par courrier postal de la part du Trésorier de la CSNDG,

Listes provisoires

- Un courriel d'information avertira de la parution de ces listes sur le site de la CSNDG. Abonnez-vous à la lettre d'information sur la page d'accueil du site ou [ici](#) !
- **Chaque correspondant de club vérifiera les listes provisoires dès leur parution et signalera toute erreur à competitions@csndg.org** (NOM, Prénom, Date de naissance, Catégorie, Club) avant la date limite indiquée.

Listes définitives

- Après le tirage au sort, les listes provisoires deviendront définitives.
- Plus aucun changement ne pourra être opéré.

Envoi des feuilles de contenu des programmes libres ou de danse d'interprétation

- **Dans la période prévue** (cf. Communication n° 240), le correspondant Tournoi de France de chaque Club envoie les Feuilles de Contenu de Programme des Danses Libres ou des Danses d'Interprétation des patineurs inscrits (fichier à télécharger sur le site de la CSNDG) à l'adresse suivante :

compta_danse@csndg.org

N'utiliser qu'un seul fichier pour les solos et un seul pour les couples, les renommer clairement (par exemple : «code 3 lettres (club inscrit)– TDF (ville du TDF) – solos ou couples» en fichier .xls – Excel 97-2003 de préférence.

- Renommer les onglets (Feuil1, Feuil2, ...) avec les noms des patineurs. En cas de besoin, il est possible de rajouter des onglets supplémentaires.
- Une pénalité de retard de 60 € sera appliquée en cas de dépassement de la date limite d'envoi du mail.
- En cas d'absence de Feuille de Contenu de Programme d'un concurrent le jeudi à 20h00 précédant la compétition, le patineur ne rapportera aucun point à son Club pour le classement par club.
- Les patineurs devront préciser le cas échéant, si des changements sont intervenus dans la composition de leur programme lors de l'accréditation et de la prise de leur dossier d'accueil.

HORAIRES ET TIRAGES AU SORT

Horaires

- Trois semaines au moins avant la Compétition, le Délégué Technique du Tournoi de France transmet les fichiers nécessaires à l'élaboration des horaires.
- Deux semaines au moins avant la Compétition, le Club organisateur transmet les horaires au Délégué Technique du Tournoi de France pour validation.
- Après validation, les horaires sont mis en ligne sur le site de la CSNDG pour diffusion.

Tirage au sort

- L'ordre de passage sera diffusé par l'intermédiaire du site Internet de la CSNDG le week-end précédant l'épreuve.
Le dossier d'accueil de la Compétition prendra en compte ce tirage au sort.
- En cas de forfait après le tirage au sort, la procédure habituelle sera appliquée : annonce du forfait lors de l'échauffement de la première épreuve et maintien des groupes d'échauffement, sauf cas exceptionnel validé par le juge-arbitre.

FORFAITS

- Annoncer tout forfait connu avant le début de la Compétition à :
 - competitions@csndg.org
 - compta_danse@csndg.org
 - Mail du club organisateur (voir sur l'annonce)

ACCREDITATION

- L'accréditation sert à remettre le double des musiques des concurrents (**sous forme de CD**), signaler les éventuels changements de l'ordre des éléments d'un programme et les forfaits, et toute vérification demandée par le Délégué Technique du Tournoi de France.
- Les concurrents devront obligatoirement se faire accréditer au secrétariat de la Compétition. Cette accréditation peut être faite par un dirigeant ou à défaut par l'entraîneur.
- Les clubs organisateurs devront à cet effet prévoir un point accueil avant le début de la Compétition.

Attention, pas d'accréditation = pas de compétition !

RESULTATS PAR CLUB ET CLASSEMENT

- Le Délégué Technique du Tournoi de France mettra à jour le classement par Catégorie après chaque journée.
- Pour les patineurs licenciés dans un ou deux Clubs différents du Club procédant à l'inscription, les modalités d'éligibilité et de répartition des points sont définies par le règlement intérieur (3.6.3). Les clubs concernés devront avertir la CSNDG lors des pré-inscriptions (competitions@csndg.org).

DIVERS

Voir le Règlement Intérieur de la CSNDG 2017/2018 ou les Communications CSNDG en cours de validité :

- Pour le contenu technique des Compétitions,
- Pour les âges et les catégories,
- Pour la prise en charge des différents Officiels,
- Pour toute autre précision.

Paris, le 17 aout 2017

ANNEXE :

RAPPEL DES PENALITES SAISON 2016/2017

	Total pénalités
Villes	
Angers	0
Anglet	0
Annecy	0
Belfort	60
Besançon	0
Bordeaux	60
Brest	0
Brive	0
Castres	0
Cergy	0
Châlon en Champagne	0
Cholet	0
Clermont-Ferrand	120
Dijon	60
Epinal	240
Evry	0
Fontenay	0
Franconville	0
Le Havre	0
Limoges	60
Lyon GP	60
Lyon SG	180
Meudon	60
Morzine	0
Orléans	0
Reims	0
Rennes	120
Rezé	60
Rouen	0
Saint Gervais	0
Toulouse CP	0
Toulouse SG	0
Villard de Lans	0
Viry Chatillon	0
Vitry / Seine	120
Wasquehal	0
	1200